



Procès de Bhopal: la cour suprême va réexaminer les condamnations

Fiche pratique publié le 31/08/2010, vu 1853 fois, Auteur : [SAID ISSA](#)

La cour suprême indienne a annoncé mardi qu'elle allait réexaminer les peines prononcées en juin à l'encontre de cadres dirigeants jugés coupables dans l'accident industriel de Bhopal en 1984, qui avaient été critiquées pour leur légèreté, selon l'agence Press Trust of India.

"La cour suprême a décidé aujourd'hui de réexaminer son propre jugement qui a conduit à une sanction plus légère de deux ans d'emprisonnement pour les accusés", rapporte l'agence.

Un tribunal de Bhopal (centre), avait condamné début juin à deux ans de prison et de modestes amendes les anciens dirigeants locaux de l'usine de pesticides de l'Américain Union Carbide d'où s'était échappé un nuage de gaz toxique, provoquant le pire accident de l'histoire industrielle mondiale.

Les sept personnes jugées coupables, qui ont depuis fait appel, ont été condamnés pour négligence et non pour homicide, en ligne avec une décision de la cour suprême en 1996 selon laquelle les accusés pouvaient uniquement être jugés pour de moindres chefs d'inculpation.

Selon Press Trust of India, cette décision va aujourd'hui être révisée à la suite d'une requête du gouvernement fédéral pour rouvrir le dossier. L'opinion publique indienne s'était indignée des peines prononcées.

La fuite de gaz toxique à Bhopal en décembre 1984 avait tué presque instantanément des milliers d'habitants vivant dans les bidonvilles voisins de l'usine et des dizaines de milliers d'autres ont succombé au cours des années suivantes.

Après le verdict, l'Inde a par ailleurs annoncé qu'elle comptait rassembler de nouvelles preuves à l'encontre de Warren Anderson, qui dirigeait Union Carbide au moment de l'accident, afin de revenir à la charge pour demander son extradition au gouvernement américain, bien que de précédentes demandes aient échoué.

Au vu de la lenteur du système judiciaire indien - les premières condamnations ont pris un quart de siècle - peu d'observateurs s'attendent à une révision à la hausse des peines dans un avenir immédiat.

Publié le 31/08/2010 à 15:24 AFP